



COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne déclarative sur les revenus : faire toujours plus avec toujours moins !

La campagne d'Impôt sur le Revenu (IR) constitue un rendez-vous essentiel de la vie citoyenne et fiscale en France. Son bon déroulement est un enjeu majeur pour l'État comme pour les particuliers. **Solidaires Finances Publiques rappelle que l'impôt est notre richesse commune, qui permet non seulement de financer les services publics et les politiques sociales, mais aussi de garantir l'équité et la solidarité entre les contribuables.**

Le calendrier :

- le service en ligne est ouvert depuis ce jeudi 09 avril 2026
- la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au 19 mai 2026
- les dates limites de déclaration en ligne sont fixées aux :
 - **4 juin pour le département du Vaucluse**
 - 21 mai pour le département des Bouches-du-Rhône
 - 28 mai pour les départements du Gard et de la Drôme

Accentuer la dématérialisation : une ligne directrice qui se pérennise

L'administration, dans un souci d'économie, a décidé depuis l'an passé de ne plus envoyer de déclaration préremplie aux contribuables ayant fait leur déclaration sur internet, même s'ils avaient choisi expressément de conserver cette déclaration papier.

Les usagers risquent d'être désorientés de ne plus recevoir leur déclaration papier, et donc se déplacer plus massivement dans nos services d'accueils dont les effectifs ont été réduits ces dernières années.

Pour Solidaires Finances Publiques, la dématérialisation des démarches administratives doit être prise avec mesure, et ne pas :

- se faire au détriment d'une partie de la population peu à l'aise avec le numérique, au risque d'aggraver la fracture numérique. Le Défenseur des droits alerte depuis plusieurs années sur le fait que la dématérialisation exclut une partie de la population et que ces difficultés concernent toutes les générations, pas seulement les personnes âgées.
- faire du numérique l'unique moyen de déclarer ses impôts, ce qui constitue aussi un risque majeur de sécurité dans le contexte actuel de cyberattaques. Sans céder au catastrophisme, une indisponibilité du service liée à une panne ou une faille aurait des conséquences

délétères : elle pourrait renforcer la défiance envers l'État et, à terme, fragiliser le consentement à l'impôt. Les récentes fuites de données ont rappelé que le risque zéro n'existe pas en matière de numérique.

Une campagne d'occupation de locaux sans grande évolution

Dans le cadre de l'amélioration des données enregistrées via Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) et de la gestion des Taxes d'Habitations Secondaires (THS), une nouvelle communication va être effectuée afin de sensibiliser les propriétaires à la nécessité de respecter leurs obligations déclaratives. Le parcours a connu une refonte en mars 2026 pour plus de fluidité du côté des usagers. Une sanction spécifique a été mise en place pour les occupants d'une résidence secondaire, qui, sans être propriétaires, ne respecteraient pas leurs obligations déclaratives à réaliser au moment de leur déclaration à l'impôt sur le revenu

Les principales nouveautés :

- Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus (CDHR) : elle permet d'assurer une imposition minimale de 20 % des plus hauts revenus. L'acompte payé en décembre 2025 viendra en déduction, en juillet 2026, du montant finalement dû ;
- suppression du caractère irrévocable de l'option pour l'imposition au barème de l'IR des revenus de capitaux mobiliers et des plus-values de cessions de valeurs mobilières ;
- désormais 2 taux de CSG sur les revenus du patrimoine au lieu d'un taux unique de 9,2 % antérieurement. L'application différenciée de ces 2 taux est effective à compter de la taxation des revenus 2025 pour les revenus du patrimoine (avis IR 2025 / déclaration 2026) et à compter du 01/01/2026 pour les produits de placements. Il y a :
 - un taux de droit commun de 10,6 % applicable par principe aux revenus du patrimoine et aux produits de placement ;
 - un taux dérogatoire de 9,2 % applicable à certains revenus limitativement énumérés, dont les revenus fonciers et certains revenus de placement ;
- Locations Meublées Non Professionnelles (LMNP) : abaissement du seuil permettant de bénéficier du régime micro-BIC avec un seuil à 15 000 euros et abattement à 30 % pour les locations meublées de tourisme « non classés » ;
- hausse du plafond du taux d'abattement majoré pour les dons en faveur des organismes d'aides aux plus démunis à 2 000 euros - au lieu de 1 000 euros actuellement – concernant les versements ouvrant droit au taux majoré de 75 % pour la réduction d'impôt en faveur des organismes d'intérêt général venant en aide aux personnes les plus démunies ;
- parcours fiscal-social : l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants n'est plus calculée à partir du revenu net fiscal mais selon une assiette de cotisations et contributions sociales unifiées.

Lutte contre la fraude : un axe fort, mais sans moyens humains

Pour mieux lutter contre les fraudes dans les déclarations d'impôts et éviter les remboursements injustifiés, la loi de finances de 2025 a introduit une nouvelle procédure. Celle-ci permet à l'administration fiscale, en cas de doutes sérieux sur les dépenses ou les prélèvements déclarés par un contribuable, de ne pas en tenir compte pour le calcul de l'impôt.

Cette année, des contrôles supplémentaires ont été ajoutés. Selon la DGFIP, la cellule nationale de lutte contre la fraude des particuliers commence à montrer des résultats positifs. Pour Solidaires Finances Publiques, cette cellule a surtout été créée pour compenser la baisse des contrôles

classiques dans les services des impôts des particuliers. Cette baisse s'explique principalement par la réduction constante des effectifs dans ces services : en moins de dix ans, un quart des postes ont disparu.

L'importance d'un service public technicien de proximité

Dans tous nos services d'accueil, il est essentiel de maintenir une présence physique sur tout le territoire, avec des agents techniciens et à l'écoute pour répondre aux besoins des usagers.

Solidaires Finances Publiques alerte : on ne peut pas continuer à offrir un service public de qualité, proche des citoyens, si on réduit en permanence les moyens humains et matériels. Ces coupes menacent la survie des services et remettent en cause l'égalité d'accès pour tous.

La réforme des Services de Impôts des Particuliers (SIP) aggrave la situation : en organisant les services par pôles fonctionnels, on transforme le travail en le taylorisant au détriment du contact humain avec les usagers.

Un service public de qualité, c'est d'abord des moyens humains suffisants. Les agents des SIP demandent à pouvoir accomplir leur mission correctement, avec les outils et effectifs nécessaires.

Solidaires Finances Publiques continuera à dénoncer les suppressions de postes, car elles fragilisent nos services et, in fine, pénalisent les usagers.

Pour Solidaires Finances Publiques, la DGFIP a besoin de véritables moyens humains et budgétaires pour maintenir un service public de haute qualité aux bénéfices de l'ensemble des citoyens

Une fois encore, les autorités de Bercy vont sans aucun doute vanter le « monde merveilleux de notre administration », prétendument organisée au mieux pour répondre aux sollicitations d'un nombre toujours très important de contribuables, que se soit en accueil physique dans les Services des Impôts des particuliers ou en accueil distant par contacts téléphoniques et par mails ou messagerie sécurisée.

Mais la réalité, une fois encore, sera toute autre :

- pour les agentes et agents des Finances publiques, toujours moins nombreux pour exercer leurs missions de proximité et notamment de délivrance renseignements. Plus de 250 emplois, soit 30 % des effectifs, ont été supprimés à la DDFiP de Vaucluse en 20 ans !
- pour les usagers qui année après année voient les contacts avec leur service public de proximité s'éloigner toujours un peu plus quand ce ne sont pas des services entiers qui disparaissent. **Comble de l'ironie, tous les services des impôts des particuliers du Vaucluse (ou du moins ce qu'il en reste) étaient encore fermés ce jeudi 9 avril, 1^{er} jour officiel de la campagne, pour la 2^{ème} année consécutive ! Et ils ne seront toujours ouverts que 3 demi-journées par semaine tout au long de cette campagne ...**

Et sans parler des conditions du début de la campagne sur Avignon ce vendredi 10 avril avec un accueil des usagers sur le trottoir !!!



Bienvenue à la DGFIP 2.0

Avignon, le 10 avril 2026